

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/065 du 16/01/86
/MINISTRE/BGPT/EGICE
portant intégration et nomination
de Monsieur NGUEMBE Apollinaire
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techniques
(Techniques Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE,

- (/ISAS: tition de l'Ordonnance n°019/84 du 23/8/1984 portant modification des certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
(/u le décret n°62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/81/FP/BE du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 § 8;
(/u le décret n°67/50 du 24/2/1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°85/260 du 5/3/1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n°84/856 du 1/8/1984 portant nomination du Premier Ministre;
(/u le décret n°85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/1434 du 17/12/85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le rectificatif n°84/923 du 19/10/1984 au décret n°84/856 du 13/8/1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo;

(/u la lettre n°3273/MEN-CAD-DOB du 23 Juillet 1985 du Directeur de l'Orientation des Pourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3/3/1960 et du protocole d'accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur NGUEMME Apollinaire né le 9/2/1957 à Makoua, titulaire du diplôme d'Ingénieur Mécanicien: Spécialité: Pêche Industrielle obtenu à l'Institut Technique des Pêches d'Astrakhan (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Pêche et de la Pisciculture.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Janvier 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REPONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSEHA.-

Ange Edouard TOUNGUI.-

AMPLIATIONS:

- JORFC.....1
- DGFP/DGFCE..2
- DGFCE/DST...2
- DGB.....2
- DCF.....1
- MFP.....2
- DOSSIER.....1
- INTERESSE...1
- SGCM/BC.....2